

Mairie de  
**UZEL-PRÈS-L'OUST**

22460



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la commune d'UZEL-près-l'OUST**

**Séance 08 juillet 2025**

Téléphone : 02 21 08 02 20  
accueil@mairie-uzel.fr

Le huit juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absente : Mme Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville.

**Terrain communal – Parcelle derrière la mairie : Mise en vente**

M. le Maire informe avoir été sollicité par les propriétaires de la maison du 7, Place Bienvenue pour l'achat d'une partie de la parcelle communale AB 587 située derrière la mairie. Leur projet est d'y aménager un jardin d'agrément d'environ 350m<sup>2</sup> après démolition de la dépendance existante.

Considérant que les acquéreurs prendraient à leur charge l'ensemble des frais de cette transaction notamment les frais de démolition et les diagnostics qui y sont liés, M. Le Maire propose au conseil de fixer un prix de vente à 10€/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- décident de la vente d'environ 350m<sup>2</sup> de la parcelle AB 587 au prix de dix euros le mètre carré sous réserve de la prise en charge des frais relatifs à cette transaction et à la démolition de la dépendance par les acquéreurs ;
- autorisent M. Le Maire à signer l'ensemble des documents relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Acte rendu exécutoire  
Après transmission en  
Préfecture le 19 juillet 2025

UZEL, le 19 juillet 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

